CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 SEPTEMBRE 2014

Date du conseil municipal : *le 9 septembre 2014.*

Date de convocation du conseil municipal *: le 29 aout 2014.*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE.*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 20 h 30*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : *Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Annie SUD, Jean-Pierre PAVAN, Loïc MAHE Pierre ALFONSO (arrivé à 21h40), Virginie CAZAUX, Martine GIULIANI, Frédéric MERLY, Jérôme PACHECO, Carine RIBEIRO-SAND, Jacques RIZZO.*
ABSENTS *: Pierre ALFONSO (jusqu'à 21 h 40).*
POUVOIRS *: Geneviève CASTEX (procuration à Etienne GASQUET), Jocelyn CIMBER (procuration à Loïc MAHE), Barbara TROUGNAC (procuration à Andrée CARDONA).*

Nomination de la secrétaire de séance *: Madame Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.*

Monsieur le Maire indique que le point n°8 « expropriation de la parcelle C490 Prises de Derrières » est retiré de l'ordre du jour, la Sous Préfecture demandant une saisine officielle pour l'examen préalable de ces dossiers.

I. ADMISSION EN NON VALEUR (46/2014)

Monsieur le maire présente un document émanant de la trésorerie de MURET intitulé « présentation en non valeurs ».

Il s'agit de titres émis sur des exercices précédents aux montants minimes et non réglés à ce jour :
2009 : 20.92 € (titre 88)
2010 : 3.97 € (titres 118 et 55).

Afin de régulariser la situation, il est nécessaire d'émettre un mandat et en conséquence, inscrire la somme au compte budgétaire 654-1 « créances admises en non valeurs ».

Monsieur le maire propose donc :
- De procéder à l'émission d'un mandat d'un montant de 24.89 €
- De procéder à une décision modificative sur le BP 2014 afin de passer cette écriture.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc

MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jaques
TROUGNAC	Barbara

II. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF (47/2014)

Monsieur le maire présente la décision modificative suivante au budget primitif 2014.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61551 : Entretien matériel roulant	25,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**25,00 €**	
D 6541 : Créances admises en non-valeur		25,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		**25,00 €**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jaques
TROUGNAC	Barbara

III. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAU DU TOUCH (48/2014)

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal la délibération du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch en date du 24 juin 2014 ayant pour objet « la modification des articles 2B, 3, 8 et 10 des statuts du Syndicat », dans les termes suivants :

Article 2 – compétences

La compétence à caractère optionnel « *contrôles des assainissements non collectifs* » est étendue en intégrant le suivi du bon entretien des installations d'assainissement et la gestion des subventions de l'agence de l'eau pour la réhabilitation des installations non conformes.

Les compétences optionnelles « *entretien des installations d'assainissements non collectif*s» et « *réhabilitation des installations d'assainissements non collectif*s» sont supprimées.

La prestation de service « *participation à l'établissement des zones d'assainissement »* est également supprimée des statuts dans la mesure où elle fait partie des missions du service assainissement à travers sa compétence «*contrôles des assainissements non collectifs*».

Article 3 – siège et comptable
La désignation du comptable est supprimée car elle n'a pas à être spécifiée dans les statuts.

Article 8 – bureau du syndicat
Afin que le Comité Syndical puisse procéder à l'élection des autres membres du bureau, il est précisé que le comité est habilité à fixer le nombre de ces autres membres.

Article 10 – contribution des communes
L'article est supprimé car les communes ne contribuent pas aux dépenses d'administration générale du syndicat.

Les articles 11 et 12 sont renumérotés dans la mesure où l'article 10 a été supprimé.

Les statuts modifiés tel que détaillé ci-dessus sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts du Syndicat du Touch sur les articles 2B, 3, 8 et 10.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jaques
TROUGNAC	Barbara

IV. DELIBERATION D'AFFIRMATION DU SOUTIEN DE LA COMMUNE AU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE GARONNE ET A SON MAINTIEN DANS L'ORGANISATION TERRITORIALE (49/2014)

Monsieur le Maire expose le projet du gouvernement qui vise à faire disparaître les conseils généraux ainsi qu'à terme les communes (à échéance 2021). Aussi, Monsieur le maire propose au conseil municipal de voter :

- Son opposition ferme à la suppression du Conseil Général,
- Son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents,

- Le rôle essentiel du Conseil Général de la Haute Garonne en matière d'équité territoriale, de soutien aux services de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités,

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jaques
TROUGNAC	Barbara

V. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN – EXTENSION DES COMPETENCES A « AIRES DE GRAND PASSAGE ». (50/2014)

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Muretain a approuvé la prise de compétence facultative « création, aménagement, entretien et gestion d'aires de grand passage ». Cette extension de compétences à « aires de grand passage » a engendré la modification des statuts.

Les intercommunalités vont être obligées de payer ces aménagements. Sur notre secteur, une aire devrait être aménagée vers CAZERES. Jean-Pierre PAVAN demande si ces aires sont à but lucratif, Monsieur le Maire répond par la négative. Loïc MAHE indique qu'il existe déjà des aires d'accueil des gens du voyage. Monsieur le maire indique que l'objectif est différent. Les aires d'accueil sont équipées de machines à laver et de sèches linges; des fonctionnaires sont chargés de l'entretien et cela représente un coût important, néanmoins il pense qu'il ne faut pas s'opposer à ce genre de structure.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération du Muretain à « aires de grand passage » ainsi que les nouveaux statuts.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève

CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jaques
TROUGNAC	Barbara

VI. CAM : DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE 5 NOUVELLES COMMISSIONS (51/2014)

Monsieur le maire informe l'assemblée que le conseil communautaire a décidé la création de 5 commissions, en a défini le rôle et fixé la composition :

- Développement territorial (aménagement, économie et transport)
- Cadre de vie (petite enfance, enfance, restauration scolaire, piscines)
- Cohésion sociale (politique de la ville, insertion, habitat)
- Agenda 21 – développement durable
- Finances et services ressources (informatique, ressources humaines, administration …)

Elles auront pour rôle de :

- Participer au projet communautaire à travers le suivi des orientations et l'état d'avancement des plans d'actions
- Suivre la mise en œuvre de projets communautaires
- Prendre en compte les évolutions réglementaires ou structurelles dans la mise en œuvre des compétences communautaires.

Elles seront composées :

- Du président de la communauté d'agglomération du Muretain qui préside de plein droit ces commissions
- Des vices présidents délégués aux compétences respectives des commissions
- De délégués des communes désignés par leur conseil respectif.

Chaque commune pourra être représentée dans chacune des commissions dans la limite de deux membres.

Aussi, Monsieur le Maire après avoir recueilli les candidatures, propose de désigner les délégués de la façon suivante :

- Pour la commission Développement Territorial (aménagement, économie et transport), représenteront la commune : Etienne GASQUET et Jérôme PACHECO
- Pour la commission Cadre de vie (petite enfance, enfance, restauration scolaire, piscines), représenteront la commune : Virginie CAZAUX et Martine GIULIANI
- Pour la commission Cohésion sociale (politique de la ville, insertion, habitat), représenteront la commune : Annie SUD et Virginie CAZAUX
- Pour la commission Agenda 21 – développement durable, représenteront la commune : Loïc MAHE et Jean-Pierre PAVAN
- Pour la commission Finances et services ressources (informatique, ressources humaines, administration …), représenteront la commune : Andrée CARDONA et Loïc MAHE.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité entérine les noms des délégués représentant la commune dans les 5 commissions tels qu'énoncés ci-dessus.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne

CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jaques
TROUGNAC	Barbara

VII. TRANSFERT DE SUBVENTIONS DU POOL ROUTIER INVESTISSEMENT 2011/2012 (52/2014)

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Clar de Rivière a bénéficié au titre du Pool Routier Investissement 2011/2012 d'une enveloppe de travaux de 144 818 € subventionnable à hauteur de 56.25 %, devant être utilisée avant le 31 décembre 2014.

Dans le cas où celle-ci ne serait pas consommée à cette date, la commune perdrait le bénéfice de droit à subvention sauf si celle-ci décide dans un esprit d'intercommunalité de céder son droit à subvention à une autre commune membre de la CAM. Considérant que notre collectivité ne consommera pas la totalité de cette enveloppe dans le délai sus-mentionné, il explique que ces droits peuvent être cédés à une autre commune.

Ainsi, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes de Lavernose Lacasse, de Roquettes et de Saint Hilaire, sollicitent auprès de la commune un transfert de subvention du Pool Routier Investissement 2011/2012 d'un montant 79 766 €.

Le transfert de subvention s'établirait comme suit :

Montant initial en € de subvention disponible	Montant en € de subvention transférée à la commune de Lavernose Lacasse	Montant de la subvention restant à la commune de Saint Clar de Rivière au titre du PRI 2011/2012
69 992 €	69 992 €	9 774 €
Montant initial en € de subvention disponible	Montant en € de subvention transférée à la commune de Roquettes	Montant de la subvention restant à la commune de Saint Clar de Rivière au titre du PRI 2011/2012
9 050 €	9 050 €	724 €
Montant initial en € de subvention disponible	Montant en € de subvention transférée à la commune de Saint Hilaire	Montant de la subvention restant à la commune de Saint Clar de Rivière au titre du PRI 2011/2012
724 €	724 €	0.00 €

Loïc MAHE demande s'il est possible de céder ces subventions à des communes non adhérentes à la CAM. Monsieur la maire indique que les communes doivent adhérer à la CAM.

Le Conseil Municipal, approuve la demande de transfert de subvention au profit de ces trois communes pour un montant total de 79 766 €.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jaques
TROUGNAC	Barbara

VIII. EXPROPRIATION DE LA PARCELLE C490 « PRISES DE DERRIERES »

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

IX. REFECTION COURT DE TENNIS (53/2014)

Monsieur le maire présente les devis de trois entreprises, sollicitées par Monsieur Loïc MAHE pour la réfection du court de tennis afin d'effectuer les réparations suivantes :

- le colmatage de la fissure qui traverse le terrain en son milieu
- la rénovation de la surface de jeu
- le traçage des lignes - le remplacement des poteaux (+ leur fixation à refaire)
- le remplacement du filet (+ le point d'ancrage au milieu du filet à refaire)

Les entreprises sont les suivantes :
1) Netline Tennis Application (Roquettes) pour un montant de 3 558.00 €HT
2) Chem Industries / Groupe Jean Becker (Gradignan) pour un montant de 6 750.00 €HT
3) ST Groupe (Toulouse) pour un montant de 3 752.00 €HT

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la réfection du court de tennis, choisi Netline Tennis Application (Roquettes) pour un montant de 3 558.00 €HT pour la réalisation de ces travaux et inscrit les sommes nécessaires au budget primitif 2014, section d'investissement.

Loïc MAHE précise que la durée estimée de ces travaux est d'une semaine. Il conviendrait de les faire réaliser avant fin octobre en raison de la météo. Il indique également que lorsque le terrain aura été rénové, il conviendra de le fermer afin d'éviter les dégradations. Une convention devrait être signée avec le Foyer Rural pour la gestion de cet espace. Les adhérents à la section « tennis » se verront remettre une clé pour accéder au terrain. Toutefois, les autres associations et les écoles garderont également un accès au terrain.

Il est à noter que le club de tennis de Saint-Lys offre un filet à la commune. Lorsque le terrain aura été rénové, il conviendra de prévoir une peinture tous les cinq ans afin de le maintenir en bon état.

X. QUESTIONS DIVERSES

1 – Monsieur le Maire invite tous les élus à être présents au dépôt de gerbe qui aura lieu à midi le dimanche de la fête, ainsi qu'au repas du vendredi 19 septembre au soir.

2 – Repas des élus : le maire et les adjoints offrent un repas à l'équipe municipale, le vendredi 26 septembre au soir au club house. Virginie CAZAUX et Jacques RIZZO précisent qu'ils ne pourront pas être présents.

3 – Journée pour l'environnement : il faut convenir d'une date. Monsieur le Maire propose de se retrouver un samedi matin afin de ramasser les déchets sur la commune, et de se retrouver le midi autour d'un barbecue. Carine RIBEIRO-SAND demande si cela ne serait pas possible l'après-midi, car les enfants ont beaucoup d'activités associatives le samedi matin.
Après en avoir débattu, Monsieur le Maire propose de retenir le samedi 4 octobre au matin.

4 – Terrain de rugby : le positionnement du terrain de rugby pose encore problème au niveau d'un angle. Monsieur BARRACHIN a été reçu en mairie. Il accepte d'échanger 200 m2 de terrain avec la commune afin de permettre de solutionner ce problème. Toutefois, il ne veut rien payer. La commune devra donc régler les frais relatifs à cet échange, notamment le géomètre.

5 – Atelier de Flora : Madame IZARD ne paie plus son loyer depuis 3 mois. Nous ne la voyons plus sur le village.
6 – L'épicerie devrait rouvrir fin septembre : la personne qui tiendrait le commerce a indiqué qu'elle ne travaillerait qu'avec des producteurs locaux.

7 – Subventions reçues au titre des amendes de police :
- La commune s'est vue octroyer :
  - 2 680.00 € de subvention pour l'installation du radar pédagogique route de Saint-Lys.
  - 19 846.80 € pour les travaux de création du parking près du groupe scolaire.

Pierre ALFONSO arrive à 21h40.

8 – Groupe scolaire : Les travaux ne sont pas tout à fait finis. Monsieur LAOUAT a besoin de salles pour la mise en place des activités péri-scolaires. Toutefois, Andrée indique que tant que les travaux ne sont pas entièrement terminés et que la commission de sécurité n'est pas passée, il est impossible de laisser l'accès aux nouveaux locaux.
Monsieur Gasquet pense que les travaux de peinture seront terminés durant les vacances de la Toussaint.
Pierre ALFONSO demande s'il n'est pas possible de condamner les couloirs pour quelques temps afin de les terminer avant.
Andrée pense que c'est impossible, car les couloirs ne permettent pas uniquement l'accès aux classes, mais également à la cantine, et au CLAE.

9 – Carine RIBEIRO-SAND demande des précisions sur l'utilisation du transport TAM TAM. Elle a été sollicitée par des administrés sur ce sujet. La commune est relativement mal desservie au niveau transport.

10 – Sauvegarde externalisée : Loïc MAHE souhaite parler du renouvellement de contrat pour la sauvegarde externalisée. Il a sollicité trois devis, mais propose de reconduire une année avec le même fournisseur, car il n'a pas eu le temps d'étudier correctement les propositions. Le montant est assez élevé, 2 310.00 €HT.

11 – Téléphones portables des services techniques : Jean-Pierre PAVAN rappelle que l'idée d'équiper les agents des services techniques de téléphones portables avait été évoquée. Il demande si quelque chose a été décidé. Monsieur le Maire suggère d'accorder une compensation sous forme d'une augmentation de la prime mensuelle des agents. En effet, étant donnée l'utilisation qu'ils en font, il sera moins onéreux de compenser financièrement l'utilisation de leur téléphone personnel que de les équiper.

12 – Carine RIBEIRO-SAND demande à quelle fréquence le nettoyage du bassin de rétention du lotissement « La Ruette » est nettoyé. Monsieur Gasquet répond qu'effectivement, cela fait un certain temps que cela n'a pas été fait. Cette année pluvieuse a eu des répercussions sur l'organisation du travail des agents des services techniques. La période de tonte a été beaucoup plus longue qu'à l'habitude.

13 – Monsieur le Maire indique que le Congrès des Maires se tiendra du 25 au 27 novembre 2014 à Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
SUD	Annie	
PAVAN	Jean-Pierre	
MAHE	Loïc	
ALFONSO	Pierre	
CAZAUX	Virginie	
GIULIANI	Martine	
MERLY	Frédéric	
PACHECO	Jérôme	
RIBEIRO-SAND	Carine	

RIZZO	Jaques	